

Programme de subvention à l'achat d'un filtre à microfibre Conditions d'admissibilité au programme

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être résident(e) de Piedmont;
- Être desservi par le réseau d'égout municipal;
- S'engager à installer et à utiliser le filtre à microfibre;

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

- Fournir une preuve de résidence (ex. permis de conduire, facture d'électricité, facture de téléphone);
- Une seule demande par personne;
- Le montant remboursable couvre l'ensemble de l'achat du filtre sauf les frais de transport qui sont d'environ 25\$;
- Remplir le formulaire en ligne sur la page du GRAME à l'adresse suivante :
<https://grame.org/filtre-microfibre-subvention/#>

Municipalité de Piedmont - Service de l'urbanisme
et de l'environnement
*PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT D'UN
FILTRE À MICROFIBRE*
670, rue Principale, Piedmont, Québec, J0R 1K0
environnement@piedmont.ca

Des subventions seront données jusqu'à épuisement du montant autorisé pour ce programme.

